

L'ambroisie : plante à détruire ?

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce pionnière, opportuniste et peu compétitive. Elle germe au printemps et fleurit pendant l'été, ce qui explique bien la difficulté rencontrée pour la maîtriser dans les cultures de printemps, où elle peut devenir très concurrentielle. De plus en plus retrouvée, elle est devenue parfois très problématique sur certaines parcelles agricoles.

Après les récoltes de céréales à paille, de colza et de pois protéagineux, l'ambroisie se développe rapidement dans les chaumes et la surveillance est alors indispensable. Sa présence peut s'expliquer par une absence de contrôle par désherbage ou un faible peuplement épi du fait de difficultés d'implantations. Il faudra notamment être vigilant cette

année aux zones de mouillères ou compactées. Les passages de roues sont fréquemment infestés.

Son pollen est très allergisant, si bien que l'ambroisie a été classée comme *espèce nuisible à la santé humaine* depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Comment intervenir durant l'interculture ?

Les intercultures d'été sont des périodes propices à la destruction de cette plante invasive par voie mécanique ou chimique. L'objectif est d'éviter d'accroître le potentiel semencier et de diminuer les émissions de pollen allergisant.

En effet, la durée de vie des graines dans le sol peut atteindre plus de

10 ans. Il faut donc intervenir au plus vite près la détection de nouveaux peuplements pour empêcher la production de semences.

Les méthodes de luttes sont variées et il n'y a pas de technique miracle. Elles demandent plusieurs années de suivi sur ces parcelles.

Le déchaumage pour gérer le stock semencier

Le déchaumage est conseillé en l'absence de vivaces sur la parcelle. Il permet de détruire les ambrosies présentes et d'éviter leur montée à graine. Il permet aussi de faire lever les graines d'adventices présentes, mais cela reste surtout vrai pour d'autres adventices (peu de levée d'ambroisie à cette période).

Quelques points de vigilances restent de mise :

- ne pas réaliser un travail trop profond qui enfouirait les plantes arrachées. Les ambrosies se repiquent et repartent en croissance après une pluie. Il faut les laisser en surface pour les détruire.
- ne pas réaliser de travail trop grossier ou hétérogène, qui serait peu favorable à la levée des adventices

- réaliser des interventions précoces, les ambrosies trop développées restent difficiles à détruire.



La gestion des bords de champs

La gestion des bords de champs permet de limiter la propagation de l'ambroisie.

Son potentiel grainier est très important (jusqu'à 3000 graines pour une plante, et le pollen peut se disperser par le vent sur plusieurs kilomètres).



Les méthodes de lutte chimique restent parfois indispensables

En présence de vivaces sur la parcelle, de difficultés de déchaumer sur un sol trop sec, l'intervention herbicide peut être privilégiée.

Il s'agit alors de détruire toutes les adventices présentes, grâce à des produits systémiques. Essayez de viser des conditions climatiques favorables, éventuellement tôt le matin : températures inférieures à 25°C et hygrométrie de l'air supérieure à 60 %.

L'intervention doit être réalisée le plus tôt possible, avant le début de floraison de l'ambroisie. En effet, il a été montré qu'une application d'herbicide réalisée avant la floraison, permet de bloquer la croissance

et le développement de l'ambroisie et empêche la pollinisation.



En cas de semis d'un couvert végétal en interculture

L'ambroisie est très sensible à la concurrence. Dans les essais de semis de couverts d'Arvalis, il n'a pas été constaté de levée, ou très peu, alors que les levées d'autres adventices étaient denses. Néanmoins, avant le semis du couvert, il est indispensable de détruire les ambrosies présentes par voie mécanique ou herbicide.

En résumé...

Absence de vivaces	Sol nu	Déchaumage avant floraison des ambrosies puis 2 ^e déchaumage si relevées d'adventices sinon déchaumage tardif (faux-semis et mélange terre-résidus)
	Couvert	Déchaumage avant floraison des ambrosies, semis couvert* et roulage
Présence de vivaces	Sol nu	Désherbage des vivaces après redémarrage (15 à 30 cm) mais avant floraison des ambrosies puis déchaumage tardif (faux semis et mélange terre-résidus)
	Couvert	Désherbage des vivaces après redémarrage (15 à 30 cm) mais avant floraison des ambrosies puis déchaumage, semis couvert et roulage



(Source : Terres Inovia)

N'oubliez pas que d'autres méthodes de lutte existent en culture

- Organisation de la récolte de la culture de printemps
- Faux-semis et décalage du semis de la culture de printemps
- Rotation des cultures
- Lutte chimique et/ou mécanique

Etat des lieux dans le Gers

Dans le Gers, un travail va être mené avec la Préfecture pour déterminer des mesures de prévention de l'apparition de l'ambroisie ou de lutte contre sa prolifération.

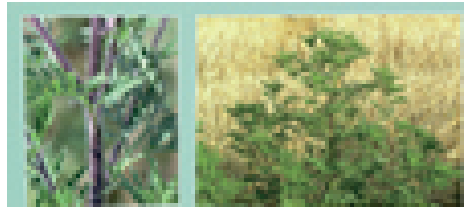
Trois espèces sont concernées (décret n°2017-645 du 26 avril 2017) :

- l'ambroisie à feuilles d'armoise,
- l'ambroisie trifide
- l'ambroisie à épis lisses.

L'ambroisie à feuilles d'armoise est bien implantée dans les secteurs des

Communautés de Communes de la Lomagne Gersoise et Bastides de Lomagne. 12 communes sont pour l'instant identifiées et 80 localités repérées d'ambroisie à feuilles d'armoise.

Vous pouvez signaler la présence d'ambroisie :



- Site internet : <http://www.signalement-ambroisie.fr/> ou via le téléchargement de l'application mobile « Signalement ambroisie ».

- Par mail à contact@signalement-ambroisie.fr ou encore par téléphone au 0 972 376 888

Vous suspectez la présence d'ambroisie sur vos parcelles ? Vous avez des ambrosies dont la gestion devient difficile ? Vous souhaitez avoir plus de renseignements sur ces méthodes de lutte ?

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger avec nos équipes de conseillers : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle agronomie - productions végétales : 05.62. 61.77.13.

Invitation **RESULTATS VARIETES CULTURES D'HIVER**

Jeudi 09 août 2018
De 08h45 à 12h15
Maison de l'Agriculture - Salle 44
32000 AUCH

Réunion

Agriculteurs

Informations / Inscriptions : Chambre d'Agriculture du Gers
Pôle agronomie - productions végétales - Tél 05 62 61 77 13
ca32_technique@gers.chambagri.fr ou a.bouas@arvalis.fr

Retrouvez le programme sur le site internet : www.gers.chambre-agriculture.fr et les réseaux sociaux